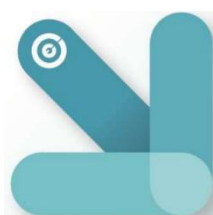




RAPPORT SOCIAL UNIQUE



2025

EHPAD La Petite Bruyère

53 rue Xavier Boutet – 72320 VIBRAYE

Table des matières

GLOSSAIRE	4
PRÉFACE	5
Chapitre 1 – L’emploi	6
1.1 Les effectifs au 31 décembre.....	6
1.2 Les effectifs annuels	8
1.3 Caractéristiques des effectifs en fonction	10
Chapitre 2 – Le recrutement	13
2.1 Nombre d’agents fonctionnaires recrutés au cours de l’année	13
2.2 Nombre d’agents contractuels recrutés au cours de l’année	13
2.3 Transformation de CDD en CDI.....	14
Chapitre 3 – Les parcours professionnels.....	15
3.1 Vacance de poste.....	15
3.2 Avancement de grade.....	15
3.3 Concours ou examen professionnel	16
3.4 Etudes promotionnelles	16
3.5 Départs	17
Chapitre 4 – La formation.....	20
4.1 Nombre d’agents formés.....	20
4.2 Les types de formations dispensées.....	20
4.3 Nombre de jours de formation	21
4.4 Les dépenses de formation.....	21
Chapitre 5 – La rémunération	22
5.1 Focus coût chargé CTI et PGA	26
5.2 Dépenses des personnels intérimaires et des prestations externes	26
Chapitre 6 – L’action sociale.....	27
Chapitre 7 – L’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	28
Chapitre 8 – La responsabilité sociale de l’établissement	29
8.1 Les Parcours Emplois Compétences (PEC).....	29
8.2 Les stagiaires.....	30
Chapitre 9 – Les instances consultatives.....	31
9.1 Comité social d’Etablissement.....	31
9.2 Formation spécialisée.....	32
9.3 Les CAP et CCP	34
Chapitre 10 - La discipline	35

Chapitre 11 - Organisation du travail	35
11.1 Cycles de travail.....	35
11.2 Astreintes et interventions.....	36
11.3 Télétravail et travail à distance	36
11.4 Heures supplémentaires	36
11.5 Temps complet/incomplet – Temps plein et temps partiel	36
11.6 Taux d'absentéisme.....	38
a) Décomposition des absences selon les motifs et par catégorie	38
b) Taux d'absence des agents selon leur statut	39
c) Nombre de jours d'absence par filière.....	40
d) Durée moyenne d'une absence par motif	40
e) Nombre moyen de jours d'absence par agent.....	41
f) Répartition de l'absentéisme par tranche d'âge et par sexe	41
g) Taux d'absentéisme par tranche d'âge	41
h) Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif ⁴²	
i) Absence au travail pour raison de santé.....	44
11.7 Congés (annuels, RTT, ...).....	46
11.8 Comptes épargne temps	46
11.9 Jours de carence	47
Chapitre 12 – Prévention, sécurité et santé au travail.....	48

GLOSSAIRE

AES : Accompagnant Educatif et Social

AS : Aide-Soignant

ASA : Autorisation Spéciale d’Absence

AT : Accident de travail

BDSU : Base de Données Sociales Unique

BOE : Bénéficiaires de l’Obligation d’Emploi

CAP : Commission Administrative Paritaire

CCP : Commission Consultative Paritaire

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CET : Compte Epargne Temps

CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales

CTI : Complément de traitement indiciaires (183 € nets/mois pour un agent à temps plein)

DUERP : Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels

CGM : Congé Grave Maladie

CLD : Congé Longue Durée

ETP : Equivalent Temps Plein

ETPR : Effectif Temps Plein Rémunéré

FIPHFP : Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

GVT : Glissement Vieillesse Technicité

ISG : Infirmier en Soins Généraux

PEC : Parcours Emploi Compétences (contrats aidés)

PGA : Prime Grand âge (100 € net/mois AS et AMP titulaires et contractuels/118 € brut)

PM : Personnel médical

PNM : Personnel non médical

RSU : Rapport Social Uniqu

PRÉFACE

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la fonction publique a instauré l'obligation pour les établissements d'élaborer un **Rapport Social Unique (RSU)**, en remplacement du Bilan Social.

Ce rapport est construit à partir de la base de données sociales (BDS), conformément **au décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020**, et aux **arrêtés des 28 avril 2022 et 15 décembre 2022 fixant la liste des indicateurs à produire**.

La BDS s'articule autour de **neuf thématiques : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, la rémunération, la santé et la sécurité au travail, l'organisation et le temps de travail, l'action sociale et la protection sociale, ainsi que le dialogue social**. Les principaux indicateurs sont présentés, lorsque cela est possible, avec une distinction sexuée.

Le RSU présenté porte sur les **données de l'année N-1** et constitue un **outil structurant d'analyse et de pilotage des ressources humaines**. Il permet de disposer d'une vision globale des dynamiques à l'œuvre au sein de l'établissement et d'alimenter le dialogue social.

Ce rapport a vocation à nourrir les échanges avec les représentants du personnel et à contribuer à un dialogue social éclairé.

Sa production repose toutefois sur un **travail conséquent de collecte, de fiabilisation et de retraitement des données**. Les outils actuellement disponibles, notamment en matière de logiciel de paie, ne permettent pas à ce jour une extraction automatisée conforme aux attendus réglementaires. Cette situation engendre une **mobilisation importante du service des ressources humaines**, avec des traitements manuels nécessaires pour consolider les indicateurs.

Dans ce contexte, l'établissement poursuivra ses démarches auprès des éditeurs et attire l'attention des autorités de tutelle sur les limites opérationnelles rencontrées, au regard des exigences réglementaires fixées au niveau national.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Chapitre 1 – L'emploi

1.1 Les effectifs au 31 décembre

BDS FPH 003-O Effectifs physiques et BDS FPH 003-O bis en équivalent temps plein au 31 décembre

Au 31 décembre, l'EHPAD « La Petite Bruyère » compte **61 agents physiques** dont :

- Pour le personnel médical : 2 agents physiques
- Pour le personnel non médical : 59 agents physiques

Effectifs physiques au 31/12/2025 Personnel non médical :

Statut PNM	Femmes	Hommes	Total
Titulaires	33	2	35
Stagiaires			0
CDI	12	1	13
CDD	10	1	11
Total	55	4	59

Position statutaire	Femmes	Hommes	Total
Congé parental	0	0	0
Détachement	0	0	0
Disponibilité	3	0	3
En activité	52	4	56
Total	55	4	59

Effectifs physiques au 31/12/2025 Personnel médical :

	Femmes	Hommes	Total
Médecins salariés	0	2	2

ANAP Ire 1.1 Taux de personnels occupant une fonction de gestion d'équipe ou de « management » au 31/12

Nombre d'ETP réel exerçant une fonction « de management » ou de gestion d'équipe au 31/12 : 2

Nombre d'ETP réel au 31/12 : 51.60

⇒ **Soit taux de personnels occupant une fonction de gestion d'équipe ou de management.**

ANAP 2Re 3.1 Répartition du personnel par fonction (PM et PNM) au 31/12

	Effectif	ETP	ETPR
<i>Direction/Encadrement</i>	3	2	2
<i>Administration/Gestion</i>	2	2	2
<i>Ingénieur qualité</i>	1	0,2	0.2
<i>Infirmier (ère)</i>	4	3.40	3.58
<i>Accompagnant éducatif et social</i>	1	1	1
<i>Aide-soignant(e)</i>	20	17.39	17.57
<i>Agent des services hospitaliers qualifiés</i>	14	13.18	13.30
<i>Ergothérapeute</i>	1	0,2	0.2
<i>Socio-éducatif/Animateur</i>	1	1	1
<i>Hôtellerie/Restauration</i>	8	8	8
<i>Services généraux</i>	4	3.33	3.33
<i>Médecin coordonnateur</i>	1	0,2	0.2
<i>Autre médecin</i>	1	0,1	0.1
Total	61	51.60	52.48

Dont disponibilités :	Effectif	ETP	ETPR
<i>Direction/Encadrement</i>	1		
<i>Aide-soignant(e)</i>	2		
Total	3		

Dont détachement :	Effectif	ETP	ETPR
<i>Direction/Encadrement</i>	0		

Répartition des effectifs par filière au 31/12

Filière	Effectif	ETP	ETPR
Personnel de direction	1	1	1
Administratifs	2	2	2
Socio-éducative	1	1	1
Rééducation	1	0,2	0,2
Soins	46	41.07	41.95
Technique et ouvrière	8	6.53	6.53
<i>Personnel médical</i>	2	0,3	0,3
Total	61	51.60	52.48

1.2 Les effectifs annuels

BDS FPH 003-O ter effectifs en équivalent temps plein annuel
BDS FPH 032-O Nombre d'équivalents temps plein rémunérés annuel par statut (PM), filière (PNM) et sexe pour les emplois permanents
BDS FPH 035-O Nombre d'équivalents temps plein rémunérés annuel par statut (PM), filière (PNM) et sexe pour les emplois non permanents

Personnel non-médical

Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés – PNM

En termes d'effectifs en équivalent temps plein rémunérés (ETPR), cela représente **51.06 ETPR** dont :

- Pour le personnel médical : 0.30 ETPR
- Pour le personnel non-médical : 50.76 ETPR

Statut PNM	Femmes	Hommes	Total
Titulaires	29.43	2.00	31.43
Stagiaires			
CDI	9.63	0.94	10.57
CDD	7.76	1.00	8.76
Total	46.82	3.94	50.76

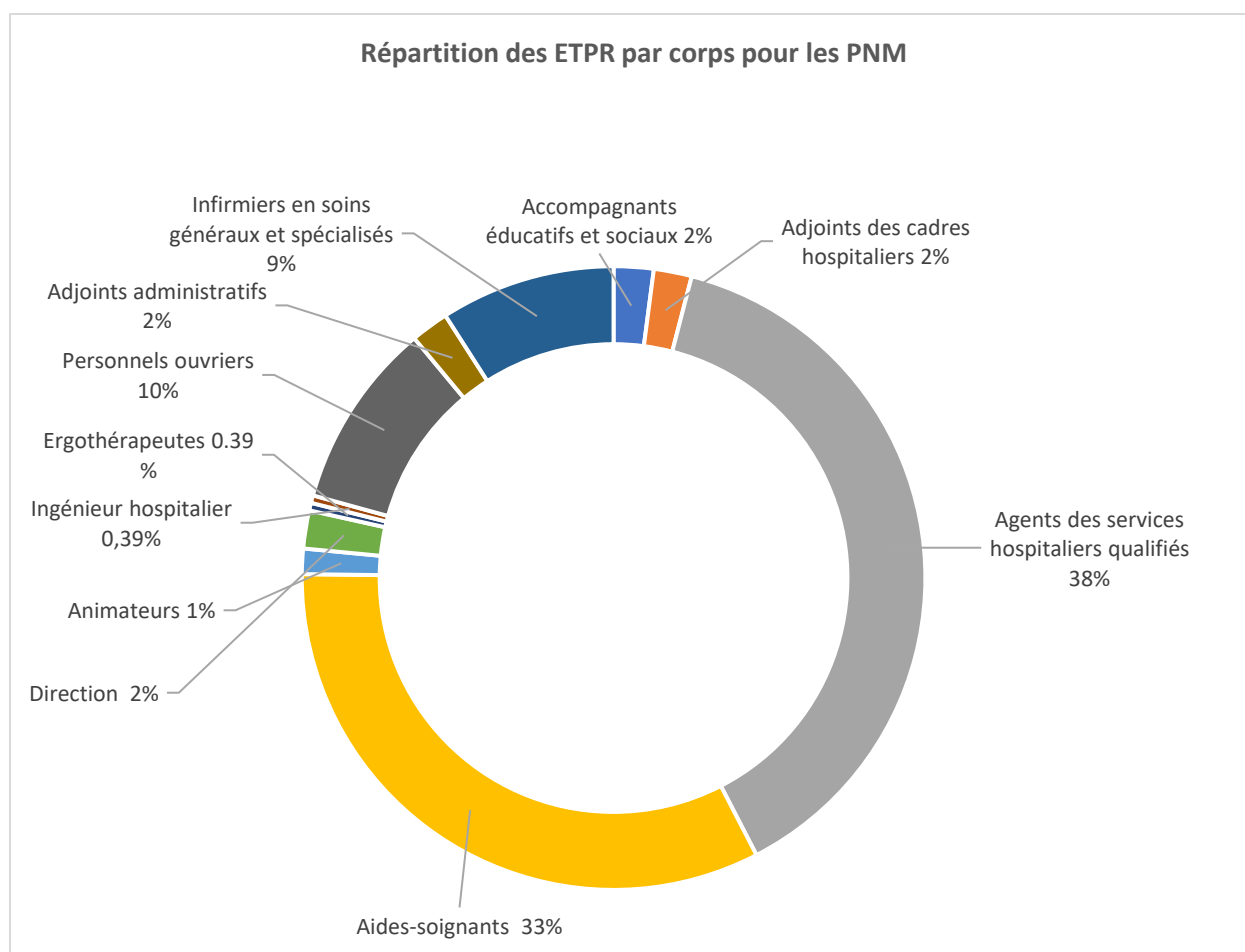
Effectifs en ETPR annuels par genre et par statut du personnel non-médical

		Titulaires et stagiaires			CDI			PEC			CDD			TOTAL		
	Cat.	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Hommes	A				0.68						0.25			0.93	0.00	0.00
	B													0.00	0.00	0.00
	C	3.25	2.17	2.00	0.74	1.00	0.94	0.73	0.02			1.03	1.00	4.72	4.22	3.94
Total hommes		3.25	2.17	2.00	1.42	1.00	0.94	0.73	0.02	0.00	0.25	1.03	1.00	5.65	4.22	3.94
Femmes	A	4.57	3.58	4.57	0.45	1.35	1.35					0.89	0.08	5.02	5.82	6.00
	B	14.36	13.79	13.29	3.05	2.88	2.36					1.58	2.66	17.36	18.25	18.31
	C	10.86	12.17	11.57	3.42	3.42	5.92				8.35	7.87	5.02	22.68	23.46	22.51
Total femmes		29.79	29.54	29.43	6.92	7.65	9.63	0.00	0.00	0.00	8.35	10.34	7.76	45.06	47.53	46.82
Total général		33.04	31.71	31.43	8.34	8.65	10.57	0.73	0.02	0.00	8.60	11.37	8.76	50.71	51.75	50.76

Effectifs en ETPR annuels par type d'emploi pour le personnel non-médical

	Emplois permanents			Emplois non-permanents		
Soins	25	6.56	3.79	4.15	0.82	
Rééducation		0.2				
Technique et ouvriers	3	3.14				
Educatifs et sociaux		0.67				
Administratifs	2					
Direction	1					
TOTAUX	31	10.57	3.79	4.15	0.82	0

Répartition des effectifs par corps en % pour le personnel non médical



Personnel médical

Effectif en ETPR annuel par genre et par statut

	CDI		CDD		TOTAL		Ecart 2024/2025
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	
Femmes	0	0	0	0	0	0	0
Hommes	0,20	0,20	0,10	0,10	0,30	0,30	0

1.3 Caractéristiques des effectifs en fonction

BDS FPH 006-O Age moyen
BDS FPH 006-O bis Age médian des effectifs d'agents en fonction sur emploi permanent au 31 décembre
ANAP 2Re 3.2 Pyramide des âges du personnel

Age médian des effectifs d'agents en fonction sur emploi permanent au 31/12

Age moyen au 31/12/2025	
<i>Direction</i>	28,86
<i>Administratifs</i>	42,78
<i>Soins</i>	44,29
<i>Educatifs et sociaux</i>	22,38
<i>Rééducation</i>	23,06
<i>Techniques et ouvriers</i>	45,15
<i>Personnel médical</i>	66,27
Total général	43,52

Age moyen et médian des agents en fonction sur un emploi permanent au 31/12 :

Critères		Age moyen des agents en fonction sur un emploi permanent au 31/12			Age médian des agents en fonction sur un emploi permanent au 31/12		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
TOTAL		43,87	52,72	44,91	43,84	49,62	47,04
Titulaires	Catégorie A	37.31		37.31	34.59		34.59
Titulaires	Catégorie B	46.88		46.88	47.04		47.04
Titulaires	Catégorie C	50.07	49.00	49.90	50.39	49.00	50.31
Stagiaires	Catégorie A						
Stagiaires	Catégorie B						
Stagiaires	Catégorie C						
CDI	Catégorie A	39.02		39.02	40.70		40.70
CDI	Catégorie B	33.74		33.74	31.48		31.48
CDI	Catégorie C	44.97	37.37	43.88	47.22	37.37	40.24
CDD	Catégorie A						
CDD	Catégorie B	29.55		29.55	29.55		29.55
CDD	Catégorie C	33.52	48.41	40.97	33.52	48.41	40.97
Médicaux			66.27	66.27		66.27	66.27

Personnels non-médicaux et personnels médicaux

- ⇒ L'âge moyen global, au 31 décembre, est de 44,91 ans.
- ⇒ L'âge médian global, au 31 décembre, est de 47,04 ans.

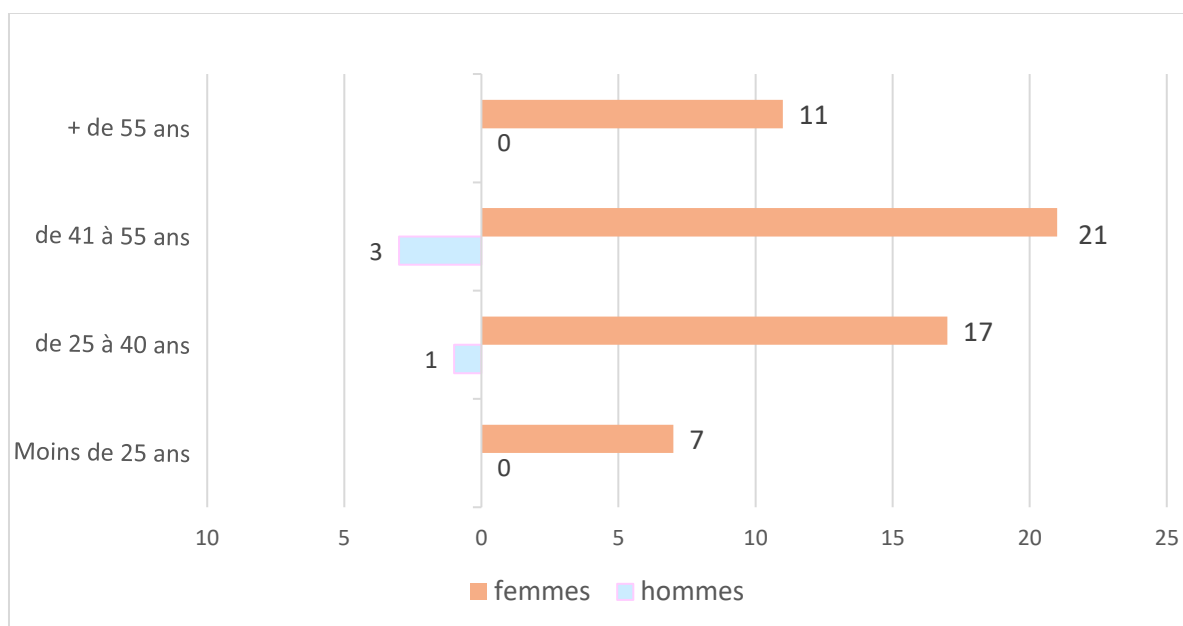
Age moyen par sexe

- ⇒ L'âge moyen pour les **femmes** est, au 31 décembre, de 43,87 ans.
- ⇒ L'âge moyen pour les **hommes** est, au 31 décembre, de 52,72 ans

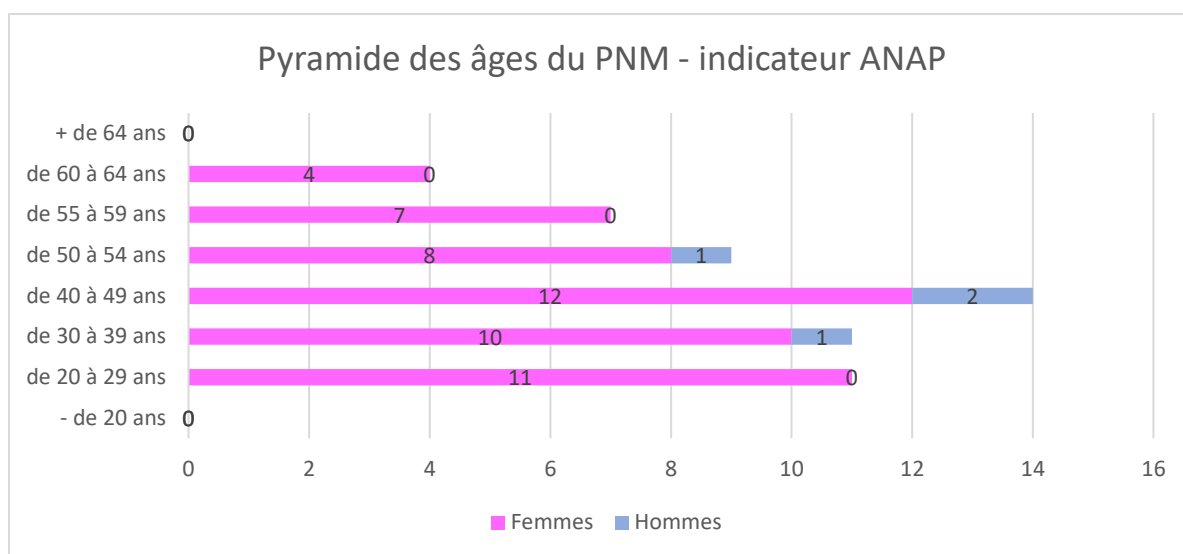
Age médian par sexe

- ⇒ L'âge médian pour les **femmes** est, au 31 décembre, de 43,84 ans.
- ⇒ L'âge médian pour les **hommes** est, au 31 décembre, de 47,04 ans.

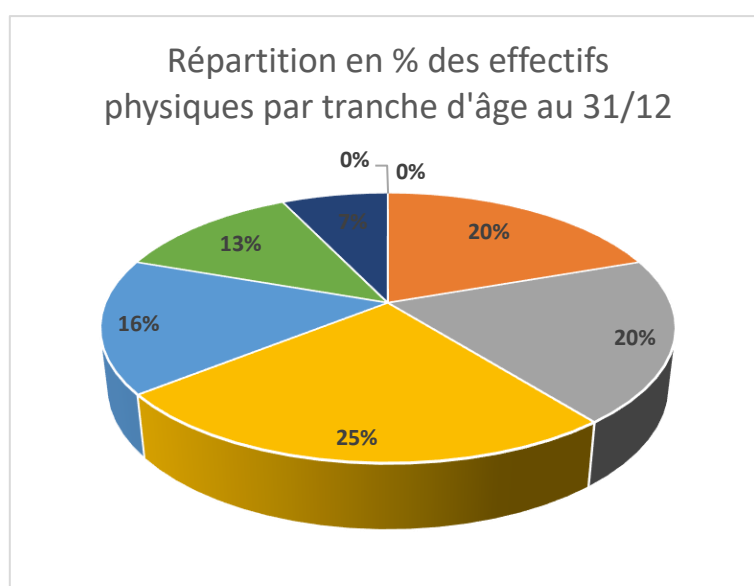
Répartition par tranche d'âge (effectif physique) pour le personnel non-médical



Indicateur ANAP : PNM en fonction au 31/12/2024



TRANCHE D'AGE	Femmes	Hommes	%
- de 20 ans	0	0	0 %
de 20 à 29 ans	11	0	20 %
de 30 à 39 ans	10	1	20 %
de 40 à 49 ans	12	2	25 %
de 50 à 54 ans	8	1	16 %
de 55 à 59 ans	7	0	13 %
de 60 à 64 ans	4	0	7 %
+ de 64 ans	0	0	0%
TOTAUX	52	4	100%



Chapitre 2 – Le recrutement

2.1 Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année

BDS FPH 008-O Nombre d'agents fonctionnaires (PNM) recrutés au cours de l'année

Cette année l'EHPAD a recruté 3 fonctionnaires suite à une mutation ou intégration.

Corps	Effectif
Direction	1

2.2 Nombre d'agents contractuels recrutés au cours de l'année

Recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent

BDS FPH 010-O Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année

Recrutement par sexe et par fondement juridique du contrat	Homme	Femme	Total
CDI suite à des vacances de poste	1	4	5
CDD sur vacance de poste		1	1

Recrutement par métier et par fondement juridique du contrat	Catégorie A	Catégorie B		Catégorie C		Total
	IDE	AS	Animatrice	Ouvrier Principal	ASHQ	
CDI suite à des vacances de poste	1	1	1	1	1	5
CDD sur vacance de poste		1				1

L'ensemble de ces recrutements vise les postes vacants publiés sur Place de l'Emploi Public.

Recrutement d'agents contractuels sur emploi non-permanent

BDS FPH 011-O Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année

10 contractuels ont été recrutés sur emploi non-permanent au cours de l'année 2025.

Recrutement par sexe et par fondement juridique du contrat	Homme	Femme	Total
Besoins du service	0	1	1
Remplacement d'agents absents (arrêts /congés/formations et études promotionnelles)	0	9	9

Recrutement par métier et par fondement juridique du contrat	Catégorie B	Catégorie C		Total
	AS	Agent(e) de cuisine et d'hôtellerie	ASHQ	
Besoins du service	1			1
Remplacement d'agents absents (arrêts /congés/formations et études promotionnelles)		1	8	9

2.3 Transformation de CDD en CDI

ANAP Q1022 – Nombre de CDD de remplacement au 31/12

Au 31 décembre, il existe 11 CDD de remplacement équivalent 9.96 ETP.

BDS PFH 004-O- Nombre de CDD transformés en CDI

Sur l'année 2025, 2 contrats à durée déterminée ont été transformés en contrats à durée indéterminée.

Corps	Nombre de CDD transformées en CDI	Ancienneté moyenne en année
ASHQ	1	1.83
Aide-Soignante	1	0.50
TOTAL	2	1.17

Chapitre 3 – Les parcours professionnels

3.1 Vacance de poste

BDS PPH 013-O Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants au cours de l'année
ANAP Ire 1.1 Taux d'ETP vacant

En 2025, 0 postes ont été publiés sur Place de l'emploi public. Cela représente un taux d'ETP vacant de 0%.

BDS FPH 014-O Nombre de candidatures reçues au cours de l'année

Sur l'année 2025, 105 candidatures ont été reçues en réponse aux offres d'emplois permanents et non-permanents.

BDS FPH 015-O Nombre de postes pourvus au cours de l'année suite à publication comme poste vacant ou susceptible d'être vacant

L'ensemble des postes publiés ont été pourvus : les postes ont été pourvus par des personnes contractuelles (5 CDI, 2 CDD).

BDS FPH 016-O Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature

Aucun poste n'a fait l'objet d'aucune candidature.

3.2 Avancement de grade

BDS FPH 017-O Nombre de promouvables et O bis nombre de promus pour chaque grade
BDS FPH 019-O Nombre de promouvables et O bis nombre de promus pour chaque corps

Corps	Grade	Promouvables	Promus
Corps des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture	AS classe supérieure		
	Homme	1.03	0
	Femmes		1
Corps des AES et des ASHQ	ASHQ classe supérieure		
	Homme	2.86	0
	Femme		2
TOTAUX		3.89	3

Au vu des LDG (Lignes Directrice de Gestion), 3 Agents ont été promus sur 2025 – pour rappel : 8 Agents promus en 2023 et aucun en 2024.

Le taux de promotion est défini par les statuts particuliers de chaque corps. Le nombre d'agents promus par avancement de grade est en fonction du ratio promus/ promouvables propres à chaque statut particulier des corps.

3.3 Concours ou examen professionnel

BDS FPH 021-O – Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année une réussite à un concours ou examen professionnel

CONCOURS/EXAMEN PROFESSIONNEL	Femmes	Hommes	TOTAL
Concours sur titres avec épreuve pratique	0	0	0
- de 20 ans	0	0	0
de 20 à 29 ans	0	0	0
de 30 à 39 ans	0	0	0
de 40 à 49 ans	0	0	0
de 50 à 54 ans	0	0	0
de 55 à 59 ans	0	0	0
de 60 à 64 ans	0	0	0
+ de 64 ans	0	0	0
Concours sur titres avec épreuve orale	0	0	0
Concours sur titres sans épreuve	0	0	0
TOTAUX	0	0	0

3.4 Etudes promotionnelles

Nombre de départs en promotion professionnelle par genre et par année

	Hommes	Femmes	TOTAL
2022	0	1	1
2023	0	1	1
2024	0	1	1
2025	0	0	0

L'établissement demeure engagé dans la promotion professionnelle. Cela passe notamment par l'accompagnement et le financement d'études professionnelles.

3.5 Départs

(Périmètre retenu : emplois permanents sur tableau des emplois)

BDS FPH 022-O Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ

Départs par catégorie

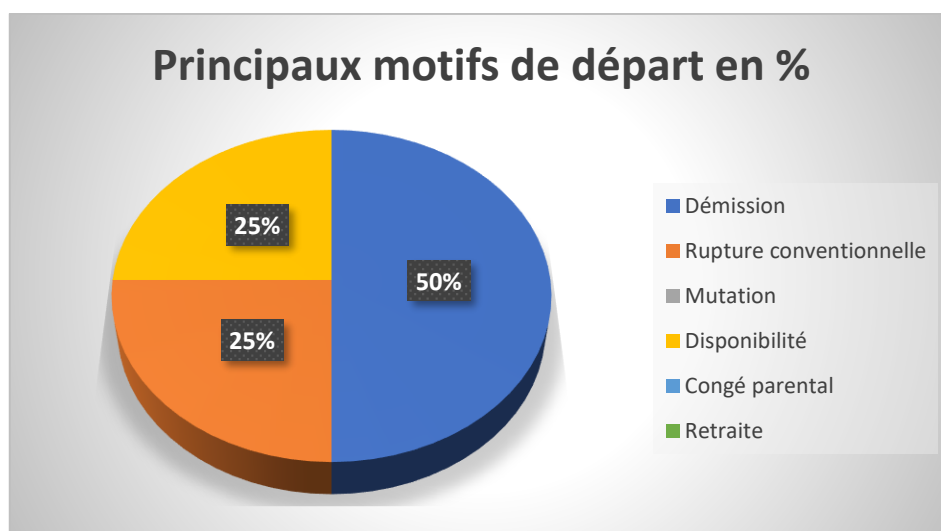
Personnel médical :

Aucun mouvement sortant n'est à mentionner sur le personnel médical.

Personnel non-médical :

4 départs sont comptabilisés sur 2025 pour le personnel non-médical.

	DEMISSION RUPTURE CONVENTIONNELLE	MUTATION	RETRAITE	DISPONIBILITE	CONGE PARENTAL
Par filière					
Soins	1			1	
Technique et ouvriers	1				
Educatifs et sociaux	1				
Administratifs					
Par sexe					
Femme	2			1	
Homme	1				
Par catégorie hiérarchique					
A					
B	2			1	
C	1				



Turn over

Taux de turn over des professionnels non médicaux

ANAP Ire 2.3 Taux de rotation des personnels sur effectifs réels

Mode de calcul

(Nombre d'arrivées + nombre de départ (CDI / titulaires / CDD sur emplois vacants) au cours de l'année n/2)

Effectifs physiques moyen (emplois permanents) de l'année N = addition de l'effectif physique à la fin de chaque mois/12

Turn over EHPAD	
2022	9 %
2023	9 %
2024	13.15 %
2025	10.30 %

Présentation de l'indicateur par genre

		Homme	Femme	Total
2025	Entrées	1	6	7
	Sorties	1	3	4
	Taux de turn over	1.87 %	8.43 %	10.30 %

Le nombre de départs en retraite dont soignants

	2022	2023	2024	2025
Total EHPAD	3	5	3	0
Dont soignants	1	4	2	0

Le nombre de retraite pour invalidité

	2022	2023	2024	2025
Total EHPAD	1	0	0	0

Nombre de ruptures conventionnelles

BDS FPH 023-O Nombre de ruptures conventionnelles

Rupture conventionnelle réellement signées en 2025		
Nombre d'agents	Age moyen	Ancienneté moyenne dans l'établissement
1	52.80	2.58 ans

Nombre de demandes en ruptures conventionnelles sur l'année 2025		
Total		1
Statut de l'agent	Titulaire/stagiaire	
	Contractuel	1
Catégorie hiérarchique	A	
	B	1
	C	
Type de saisine	Agent	1
	Etablissement	
Age	< ou = 29 ans	
	30-39 ans	
	40-49 ans	
	50-59 ans	1
	>ou = 60 ans	
Sexe	Femme	1
	Homme	

Chapitre 4 – La formation

4.1 Nombre d'agents formés

BDS FPH 024-0 Nombre d'agents formés dont :	
-	Ayant suivi au moins une formation statutaire
-	Ayant suivi au moins une formation professionnelle continue
-	Dont ayant suivi au moins une formation professionnelle via une formation à distance
-	Dont ayant suivi au moins une formation professionnelle continue via l'utilisation du CPF
-	Ayant obtenu un diplôme via la VAE

110 participants pour 52 agents différents - y compris formation incendie.

30 participants pour 18 agents différents – hors formations incendie.

	Nombre d'agents formés 2024	Nombre de jours de formation 2024	Nombre d'agents formés 2025	Nombre de jours de formation 2025
TOTAL	110	275.87	75	256
<i>Dont ayant suivi au moins une formation statutaire - EP</i>	1	128	1	200
<i>Dont ayant suivi au moins une formation professionnelle continue</i>	106	147	74	56
<i>Dont ayant suivi au moins une formation professionnelle via une formation à distance</i>	3	0.87	0	0
<i>Dont ayant suivi au moins une formation professionnelle continue via l'utilisation du CPF</i>	1	22	1	22
<i>Ayant obtenu un diplôme via la VAE</i>	0	0	0	0

4.2 Les types de formations dispensées

➤ Formation continue

- Les bonnes pratiques de l'hygiène en production (cuisine)
- Journée annuelle référent hygiène
- Tutorat AS
- Bientraitance en établissement
- Droits et libertés des Résidents
- OMEGA Gestion de la violence et de l'agressivité
- Communication avec la Personne Agée ayant des troubles cognitifs
- Améliorer la communication entre les professionnels et les soignés
- Positionnement IDE en EHPAD
- Plaies et cicatrisation
- Gestes et postures et prévention des TMS
- Animation auprès des Personnes Agées désorientées
- Aromathérapie
- Recyclage AFGSU niveau 2 : AS / IDE
- Recyclage habilitation électrique
- SST Formation initiale
- Recyclage SST
- SSIAP formation initiale
- Recyclage SSIAP
- Carnet sanitaire
- Certibiocide désinfectant
- Net plannings
- Allocations chômage dans la fonction publique
- Réglementation CNRACL et RAFP

Hors plan de formation :

- ↳ Formation incendie
- ↳ CSE Formation des Représentants du Personnel

✎ Formation promotionnelles / qualifiantes : Etudes promotionnelles DE Aide-Soignant

Un agent ayant le grade d'ASHQ a intégré la formation d'aide-soignante dans le cadre des études promotionnelles (Août 2024 / Juillet 2025).

4.3 Nombre de jours de formation

Nombre de jours de formation correspondant aux études promotionnelles : 200 jours

Nombre de jours de formations continues : 56 jours

4.4 Les dépenses de formation

Cotisations ANFH en € :

Année	Plan : 2,1%	FMEP : 0,6%	CFP : 0,2%	TOTAL
2020	27 496.39 €	7 856.04 €	2 618.63 €	37 971.06 €
2021	32 056.57 €	9 158.96 €	3 052.98 €	44 268.51 €
2022	33 937.75 €	9 696.46 €	3 232.15 €	46 866.36 €
2023	35 004.40 €	10 001.22 €	3 333.79 €	48 339.41 €
2024	35 979.35 €	10 279.78 €	3 426.62 €	49 685.75 €
2025	36 647.68 €	10 470.75 €	3 490.30 €	50 608.73 €

Remboursements :

Année	Enseignement	Déplacements Repas	Traitements	TOTAL remboursements
2021	12 138.09 €	1 426.53 €	26 870.25 € : - Plan : 11 270.25 € - EP DE AS : 15 600 €	40 434.87 €
2022	17 786.32 €	6 503.22 €	32 496.53 € : - Plan : 11 496.53 € - EP DEAS : 12 000 € - FQ CPF : 9 000 €	56 786.07 €
2023	18 742.24 €	1 382.19 €	38 881.71 € : - Plan : 8 881.71 € - EP DEAS : 21 000 € - FQ CPF : 9 000 €	59 006.14 €
2024	20 459.38 €	3 496.53 €	18 099.53 € : - Plan : 5 899.53 € - EP DEAS : 12 200 €	42 055.44 €
2025	17 052.07 €	1 677.66 €	29 900.98 € : - Plan : 11 663.98 € - EP DEAS : 18 300 €	48 693.71 €

Chapitre 5 – La rémunération

BDS FPH 028-O Masse salariale en euros
BDS FPH 030-O Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA

=>Pour les agents sur emplois permanents rémunérés au cours de l'année

BDS FPH 031-O Total des rémunérations annuelles brutes versées dont heures supplémentaires ventilées par statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) et sexe pour fonctionnaires
BDS FPH 032-O Nombre d'équivalents annuels temps plein rémunérés

=>Pour les agents des autres catégories et autres statuts rémunérés (non permanents) au cours de l'année

BDS FPH 034-O Total des rémunérations annuelles brutes versées dont heures supplémentaires ventilées par statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) et sexe pour autre catégorie
BDS FPH 035-O Nombre d'équivalents temps plein rémunérés

Le montant de la masse salariale est différent du compte financier => les comptes d'intérim, de mise à disposition, et dépenses diverses ne sont pas inclus.

BDS FPH 028-O Masse salariale en euros

Ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales	Masse salariale en euros*
<i>Personnel médical</i>	41 254.15
<i>Personnel non médical</i>	2 697 073.58
TOTAL	2 738 327.73

BDS FPH 030-O Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA

Aucun agent ne bénéficie de la GIPA.

⇒ Pour les agents sur emploi permanent rémunérés au cours de l'année

⇒ BDS FPH 031-O Total des rémunérations annuelles brutes versées (Agent sur emploi permanent)

	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros *	dont pour les fonctionnaires :				
		Primes et indemnités	dont NBI et primes de sujétion des aides- soignants	dont heures supplément aires	dont indemnité de résidence	dont supplément familial de traitement
Personnel médical						
Autres salariés (hors étudiants)	28 824.48					
Personnel non médical						
Soins	1 243 450.97	283 828.23	49 282.72	4 951.48		13 970.74
Rééducation	6 890.69	511.60				
Médico-technique						
Administrative	67 215.30	14 731.05	1 649.13	62.00		3 261.00
Ouvrière et technique	182 859.58	24 920.27	590.73			1 013.39
Socio-éducative	17 968.66	2 403.49		282.51		
Personnels de direction	60 885.22	31 702.96			17 820.00	
TOTAL	1 608 094.90	358 097.60	51 522.58	5 295.99	17 820.00	18 245.13

Catégorie hiérarchique (personnel médical et perso	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros *	dont pour les fonctionnaires :				
		Primes et indemnités	dont NBI et primes de sujétion des aides- soignants	dont heures supplément aires	dont indemnité de résidence	dont supplément familial de traitement
Agents sur emploi permanent						
A	270 272.32	73 108.40	2 109.73	4 531.80	17 820.00	4 446.82
B	631 584.95	174 735.59	45 578.87	454.46		7 658.31
C	677 413.15	110 253.61	3 833.98	309.73		6 140.00
NC (non catégorisé A B C)	28 824.48					
TOTAL	1 608 094.90	716 195.20	103 045.16	10 591.98	35 640.00	36 490.26

Tranche d'âge	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros *	dont pour les fonctionnaires :				
		Primes et indemnités	dont NBI et primes de sujétion des aides- soignants	dont heures supplément aires	dont indemnité de résidence	dont supplément familial de traitement
Agents sur emploi permanent						
- 25 ans	61 307.18	5 660.88				
25-40 ans	451 850.29	113 644.36	12 959.74	346.17	17 280.00	11 165.96
41-55 ans	764 044.95	172 220.36	29 461.48	4 915.93		7 079.17
+ 55 ans	330 892.48	66 572.00	9 101.37	33.89		
TOTAL	1 608 094.90	358 097.60	51 522.59	5 295.99	17 280.00	18 245.13

Sexe	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros *	dont pour les fonctionnaires :				
		Primes et indemnités	dont NBI et primes de sujétion des aides- soignants	dont heures supplément aires	dont indemnité de résidence	dont supplément familial de traitement
Agents sur emploi permanent						
Homme	142 678.48	42 443.48	590.73			25.91
Femme	1 465 416.42	315 654.12	50 931.86	5 295.99	17 820.00	18 219.22
TOTAL	1 608 094.90	358 097.60	51 522.59	5 295.99	17 820.00	18 245.13

*BDS FPH 032-O Nombre d'équivalents temps plein rémunérés
(Agent sur emploi permanent et non permanent)*

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés		
	Agents sur emploi permanent	Agents sur emploi non permanent	TOTAL
Personnel médical	0.30		0.30
Autres salariés (y compris ne relevant pas d'un statut)	0.30		0.30
Personnel non médical	45.49	4.97	50.46
Soins	35.70	4.97	40.67
Rééducation	0.20		0.20
Médico-technique			0.00
Administrative	2.00		2.00
Ouvrière et technique	5.92		5.92
Socio-éducative	0.67		0.67
Personnels de direction	1.00		1.00
Psychologues			0.00
TOTAL	45.79	4.97	50.76

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'équivalents temps plein annuels		
	Agents sur emploi permanent	Agents sur emploi non permanent	TOTAL
Personnel médical	0.30		0.30
Hommes	0.30		0.30
Femmes			0.00
Personnel non médical	45.49	4.97	50.46
Hommes	3.94		3.94
Femmes	41.55	4.97	46.52
TOTAL	45.79	4.97	50.76

⇒ Pour les agents des autres catégories et autres statuts rémunérés (non permanents) au cours de l'année

BDS FPH 034-O Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires (Agents des autres catégories et statuts (non permanents))

Agents des autres catégories et statuts (non permanents)	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros *	dont heures supplémentaires
Statut d'emploi (personnel médical) ou filière		
Personnel médical	0.00	0.00
<i>Autres salariés (hors étudiants)</i>		
Personnel non médical	0.00	0.00
<i>Soins</i>	159 638.58	452.38
<i>Rééducation</i>		
<i>Médico-technique</i>		
<i>Administrative</i>		
<i>Ouvrière et technique</i>		
<i>Socio-éducative</i>		
<i>Personnels de direction</i>		
<i>Psychologues</i>		
TOTAL	159 638.58	452.38

Agents des autres catégories et statuts (non permanents)	Total des rémunérations annuelles brutes versées en euros *	dont heures supplémentaires
Sexe		
<i>Homme</i>		
<i>Femme</i>	159 638.58	452.38
TOTAL	159 638.58	452.38

5.1 Focus coût chargé CTI et PGA

Focus Coût chargé PGA – Titulaires et contractuel/les

Année	Montant PGA versé Notification ARS - €	Montant PGA Réel EHPAD - €	Ecart - €
2021	26 068.00	28 011.41	- 1 943.41
2022	26 068.00	29 951.34	-3 883.34
2023	26 068.00	27 822.76	-1 754.76
2024	26 068.00	29 199.89	-3 131.89
2025	26 281.76	29 568.52	-3 286.76

Focus coût chargé CTI – Titulaires et contractuels/les

Année	Montant CTI versé Notification ARS - €	Montant CTI Réel EHPAD - €	Ecart - €
2021	209 560.37	209 916.08	- 355.71
2022	209 560.37	213 554.37	-3 994.00
2023	213 804.37	222 937.48	-9 133.11
2024	227 278.19	227 827.39	-549.20
2025	248 782.78	227 753.73	+21 029.05

5.2 Dépenses des personnels intérimaires et des prestations externes

Dépenses d'intérim (compte 62113)

		Personnel non médical	Personnel médical
Montant- €	2021	5 994.86 €	0
	2022	0	0
	2023	6 137.93 €	0
	2024	20 234.38 €	0
	2025	19 260.82 €	0

Dépenses liées à l'infirmière en pratique avancée (compte 6218)

L'EHPAD "La Petite Bruyère" contribue à hauteur de 0,20 ETP au financement de la formation d'une infirmière en pratique avancée de l'EHPAD de Tuffé (remboursement de traitements et frais pédagogiques) dans le cadre d'un partenariat.

En 2025, le montant s'élève à 5 556.98 €. L'ARS a versé une quote-part de subvention à hauteur de 6 000 €.

Direction commune et Intérim de Direction

Départ de Madame RICHARD, Directrice de la Direction Commune au 01/06/2025 => Remboursement direction commune : 12 910.78 €.

Intérim de direction : Madame Leroux, Directrice de l'EHPAD de Montfort le Gesnois du 01/06 au 31/12/2025 => Indemnité d'intérim : 2 332.00 €.

Chapitre 6 – L'action sociale

BDS FPH 154-O : Montant de la dépense consacrée à l'action sociale

L'établissement a consacré le montant ci-dessous :

Cotisations CGOS :	24 780.67 €
Cotisation CESU :	1 556.40 €
Soit	26 337.07 €

BDS FPH 155 O : Nombre d'agents bénéficiaires de prestations sociales

Lors de la préparation du présent rapport, aucune donnée n'a encore été fournie par le CGOS.

Les données inscrites résultent des extractions disponibles sur la plateforme du CGOS au mois le mois et retraitées au sein de l'EHPAD.

L'accès aux montants versés par le CGOS n'est accessible que sur les 3 derniers mois, hormis le complément de salaire pour maladie.

Sur 2025, 22 agents ont bénéficié d'une prestation :

Prestations et actions (hors aides remboursables)	Montants versés par le CGOS	Nombre d'Agents servis
ENFANTS	4 081.36 €	29
Centre de loisirs ezt périscolaire	840.25 €	5
CESU Garde d'enfants	1 100.00 €	2
Etudes éducation formation	1 526.11 €	9
Naissance adoption		
Noël des enfants	570.00 €	12
Sport enfants	45.00 €	1
LOISIRS ET VACANCES	1 836.15 €	32
Billetterie et loisirs	165.00 €	12
Chèques-vacances	470.00 €	5
Offres vacances	263.00 €	2
Prestations vacances	538.15 €	6
Sport loisirs culture	220.00 €	4
Titres culture	180.00 €	3
AVANTAGES	0.00 €	0
Offres avantages conso et services +		
PROTECTION	1 341.09 €	2
Aide sociale aux Agents en situation de maladie	1 341.09 €	2
Aides exceptionnelles (difficultés)		
Congés de présence parentale et de solidarité familiale		
Décès		
Enfant en situation de handicap		
Renseignement juridique		
RETRAITE	0.00 €	0
Départ à la retraite		
Prestation annuelle retraités		
TOTAL	7 258.60 €	22

Chapitre 7 – L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes



Thématique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Taux d'agents à temps partiel homme/femme rapporté à l'ensemble des agents à temps partiel

Mode de calcul :

Nombre d'agents à temps partiel pour les hommes et pour les femmes

Nombre total d'agents à temps partiel

Nombre d'agents à temps partiel	2021	2022	2023	2024	2025
Homme	0	0	0	0	0
Femme	5	5	5	8	7
Répartition par sexe					
Homme	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Femme	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

Résultats de l'index égalité professionnelle 2025

Indicateurs	Intitulé	Modalités de calcul	Résultat 2025	Note obtenue
N°1	Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires à filière et catégorie hiérarchique équivalente	Ecart de primes	39	/40
N°2	Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les contractuels à filière et catégorie hiérarchique équivalente	Ecart de rémunération par catégorie	27	/30
N°3	Ecart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes	Source : RSU	15	/15
N°4	Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes	Source : RSU	15	/15
INDEX EP (total)				96/100
INDEX après proratisation				96

Chapitre 8 – La responsabilité sociale de l'établissement

8.1 Les Parcours Emplois Compétences (PEC)

Année	Nb d'heures effectuées	Coût PEC- €	Remboursement ASP- €	Reste à charge -€
2021	1029.04 (dont 15 heures complémentaires)	12 285.13	6 254.21	6 030.92
2022	1986.09 (dont 46,50 heures complémentaires)	28 147.06	11 283.01	16 864.05
2023	1 389.60 (Dont 51.97 en heures complémentaires)	19 350.76	8 806.65	10 544.11
2024	36,11 heures	841.36	0	841.36
2025	-	-	-	-

8.2 Les stagiaires

18 stagiaires ont été accueillis.

Chapitre 9 – Les instances consultatives

9.1 Comité social d'Etablissement

Le dialogue social est animé au travers du Comité Social d'Etablissement (CSE), chargé de donner son avis sur les questions et projets relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement.

Nombre de représentants du personnel par type d'instance et niveau pour le CSE

BDS FPH 158-O Nombre de représentants du personnel par type d'instance et niveau pour le CSE ventilé selon :

- Organisation syndicale
- Fonction (titulaires et suppléants)
- Sexe

Nombre de représentants issu des élections du 8 décembre 2022			
Organisation syndicale	Fonction	Genre	
		Homme	Femme
FO	Titulaires	0	5
	Suppléants	1	4

A compter du 4 décembre 2023, un départ de l'un des membres suppléants est à noter.

Nombre de réunions des instances au cours de l'année

BDS FPH 159 F Nombre de réunion des instances au cours de l'année, ventilé par type d'instance et ventilé par niveau pour le CSE

	Ordinaire	Complémentaire	Exceptionnel	Extraordinaire
2025	4	0	1	0

	2023	2024	2025
Heures consacrées à la préparation et à la participation au CSE	96	52	44

Heures de délégation mensuelles des représentants au CSE

	2023	2024	2025
Heures de délégation inscrites au planning	240	169	112
Heures de délégation effectivement réalisées	11	15	4.45

Crédit global de temps syndical et autres ASA

Nombre de jours accordés : **10** (12 en 2023 / 10 en 2024)

- Dont 10 jours pour congé de formation syndicale - CSE
- Dont 0 jours pour participation à la gestion des syndicats (art. 13)

BDS FPH 163- F Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret n°86-660

BDS FPH 164-F Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Crédit global temps syndical (en H)	416h00	437h00	437h00	437h00	437h00	615h00	615h00	615h00
Nombre d'heures syndicales utilisées	150h00	193h08	163h45	233h30	0h00	0h00	0h00	0h00
% heures utilisées	36,06	44,19	37,70	53,43	0	0	0	0

9.2 Formation spécialisée

Nombre de réunions

BDS FPH 057-O Nombre de formation spécialisée par type

BDS FPH 058-O Nombre de CSE exerçant les compétences d'une formation spécialisée

BDS FPH 065-O Nombre de réunions de FS (hors groupe de travail)

L'établissement ne dispose pas de formation spécialisée conformément à la réglementation. Ainsi, la compétence revient au CSE.

Nombre de CSE ayant exercé les compétences de la FS	Ordinaire	Complémentaire	Exceptionnel	Extraordinaire
2025	4	0	0	0

Formation des membres

BDS FPH 059-O Nombre de membres des FS par catégorie de FS (titulaires et suppléants)

Les membres de la formation spécialisée sont identiques à ceux du CSE (cf. indicateur BDS FPH 158-O)

BDS FPH 060-O Nombre de membres ayant une formation et durée de celle-ci

BDS FPH 061-O Nombre de membres ayant une formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail

2025	Nombre de jours	Nombre d'agents formés
Formation CSE et FS	5	2
Formation PRAPS	0	0

Visites et enquêtes des FS

BDS FPH 068-O Nombre de visites de site effectuées dont le rapport a été étudié en séance et selon le type de séance

2 visites de site ont été effectuées sur 2025.

Recours à un expert certifié

BDS FPH 070-O Recours à un expert certifié ventilé par motif

	2024
A l'initiative de l'administration	0
Suite à une délibération du CSE en FS	0
En cours de procédure	0
Refusée par l'administration	0
Demande à l'inspection du travail pour désaccord sérieux et persistant sur le recours à l'expert certifié	0
TOTAL	0

Signalement d'un danger grave et imminent et droit de retrait

BDS FPH 075-O Nombre de signalement d'un danger grave et imminent

Nombre de signalement	2024
Ayant fait l'objet d'une saisine de l'inspection de travail	0
Ayant fait l'objet d'une inscription au registre	0

BDS FPH 079-O Nombre de rapports annuels des médecins du travail reçus par le CSE en formation spécialisée

Aucun rapport n'a été reçu.

BDS FPH 088-O Nombre de DUERP reçus par le CSE en formation spécialisée et étudiés

Un DUERP est existant dans l'établissement et mis à jour annuellement.

9.3 Les CAP et CCP

Les recours formés auprès des CAP et CCP

Aucun recours n'a été formulé.

Chapitre 10 - La discipline

BDS FPH 171-O Nombre de sanctions prononcées

Aucune sanction n'a été prononcée sur 2025.

Chapitre 11 - Organisation du travail

11.1 Cycles de travail

BDS FPH 123-O Répartition des effectifs (PNM) en fonction au 31 décembre selon :

- *Les cycles de travail*
- *Le recours à l'annualisation du temps de travail*
- *L'organisation du travail (notamment sur le nombre et la proportion d'agents concernés par une durée de repos quotidien fixé à 11 heures)*

Le travail est organisé sur la base de cycles de travail définis pour chaque service (EHPAD, UPAD, services généraux etc...) et votés par l'instance consultative du personnel.

Ces cycles de travail répondent au principe d'annualisation du temps de travail et se fondent sur un temps de travail hebdomadaire de 37 heures 20 minutes ouvrant droit à 12 récupérations de temps de travail (R.T.T.). Seul l'animatrice et un agent technique dispose d'un cycle de travail de 35 heures hebdomadaires.

Les cycles de travail des services soignants (UPAD, EHPAD, IDE), du service restauration-hôtellerie et du service lingerie disposent de repos variables. Les autres cycles sont en repos fixes.

Afin de pallier aux besoins de remplacement, des recrutements de contractuels sont réalisés. Ces contrats ne répondent pas au principe d'annualisation.

Nombre d'agents concernés par une durée du repos quotidien fixée à 11 heures

Suite à validation en CSE en date du 17 avril 2023, un protocole d'accord a permis de déroger à la durée de repos quotidien en la fixant à 11 heures minimum.

Repos quotidien de 11 heures	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
Nombre d'agents concernés	29	28	
Taux d'agents	50%	45%	

Nombre de dimanches et jours fériés effectués dans l'année des professionnels non médicaux

	2023	2024	2025
Nombre de dimanches et JF effectués	548	515	
Nombre de personnels concernés	62	40	
Moyenne de D-JF par agent	8.83	12.87	

BDS FPH 124-O Existence de chartes de fonctionnement sur les pools de remplacement

Il n'existe pas de pool de remplacement.

11.2 Astreintes et interventions

BDS FPH 126-O : Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes

Il n'y a pas d'agents soumis à des astreintes ni versement de paiement d'astreinte.

11.3 Télétravail et travail à distance

BDS FPH 129-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail

Aucun professionnel n'exerce ses fonctions dans le cadre du télétravail.

11.4 Heures supplémentaires

BDS FPH 132-O Agents en fonction au 31 décembre ayant effectué des heures supplémentaires (rémunérées/récupérées/écritées/annualisées)

La différence entre heures complémentaires et supplémentaires **réside dans les salariés concernés**. Les heures supplémentaires concernent les salariés qui travaillent déjà à plein temps, tandis que les heures complémentaires concernent les salariés qui ont un contrat à temps non complet/partiel.

	2023 en €	2024 en €	2025 en €
Coûts heures supplémentaires	8 488.72	7 430.34	6 910.06

11.5 Temps complet/incomplet – Temps plein et temps partiel

BDS FPH 135-O Nombre de demandes liées au temps partiel au cours de l'année

Sur l'année 2025, 7 demandes ont été reçues et acceptées.

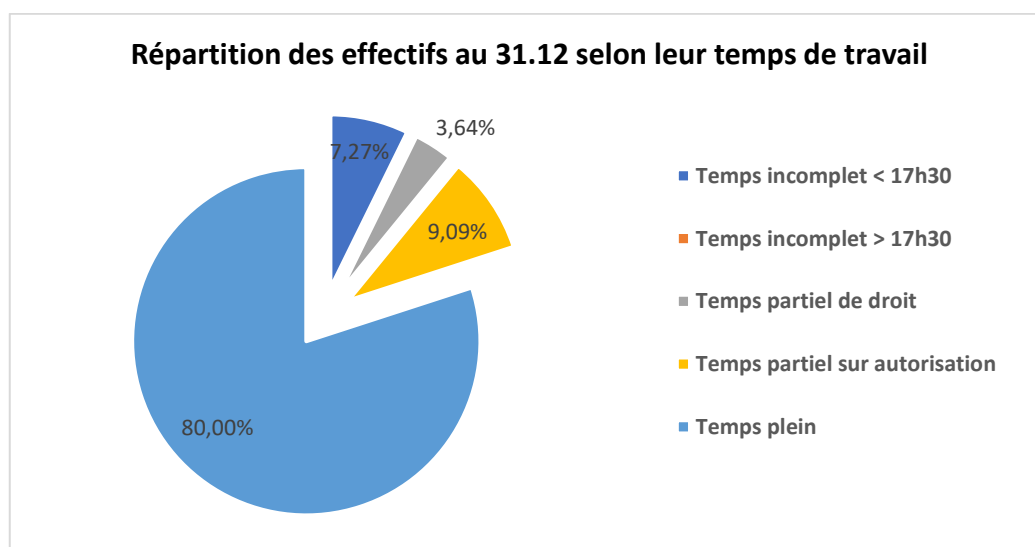
	- 25 ans	De 25 à 40 ans	De 41 à 55	+ 55 ans	Total général
INITIAL		1			1
De droit pour élever un enfant					
Sur autorisation – raisons personnelles		1			
RENOUVELLEMENT		5	1		6
De droit pour élever un enfant		2			
Sur autorisation – raisons personnelles		3	1		
Total général		6	1		7

100 % des agents à temps partiel (de droit ou sur autorisation) sont des femmes.

- BDS FPH 134-O Répartition des effectifs en fonction au 31 décembre :**
- Sur emploi à temps complet (temps plein/ temps partiel de droit par quotité de travail/ à temps plein sur autorisation par quotité de travail)
 - Sur emploi à temps non complet

EFFECTIFS PHYSIQUES SUR EMPLOI A TEMPS COMPLET									
	Temps partiel de droit			Temps partiel sur autorisation			Temps plein		
Catégorie hiérarchique	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Titulaires/Stagiaires		1		3	1	1	2	12	12
CDI		1					1	2	7
CDD								3	5
TOTAUX		2		3	1	1	3	17	24

EFFECTIFS PHYSIQUES SUR EMPLOI A TEMPS INCOMPLET	TEMPS INCOMPLET < 17H30		TEMPS INCOMPLET > 17H30		Total général
Par tranche d'âge et par métier	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Moins de 25 ans					
Ergothérapeute	1				
De 25 à 40 ans					
ASHQ					
Aide Soignant					
De 41 à 55 ans					
ASHQ					
Ingénieure qualité	1				
Plus de 55 ans					
ASHQ					
Médecin Coordonnateur		1			
+ 65 ans					
ASHQ					
Médecin salarié		1			
Total général	2	2			4



11.6 Taux d'absentéisme

BDS FPH 136-O Taux d'absentéisme pour motif médical et non médical par statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)
ANAP Ire 2.2 Taux d'absentéisme hors formation

Les motifs suivants d'absentéisme sont analysés :

- ✓ Maladie ordinaire/courte durée : absence inférieure ou égale à 6 jours
- ✓ Maladie moyenne durée : absences comprises entre 7 jours et 6 mois
- ✓ Maladie longue durée : absences d'une durée supérieure à 6 mois
- ✓ Congé longue maladie (CLM), Congé Grave Maladie (CGM)
- ✓ Maternité/paternité
- ✓ Accident du travail/maladie professionnelle
- ✓ Congés spéciaux (ASA)

Un total de 396 jours d'absence tous motifs confondus.

Ces absences concernent exclusivement les personnels non-médicaux.

$$\frac{\text{Somme des nombres de jours calendaires d'absence par motif}}{\text{Nombre d'ETP réels} \times 365}$$

Soit un taux d'absentéisme global de 2.14 %

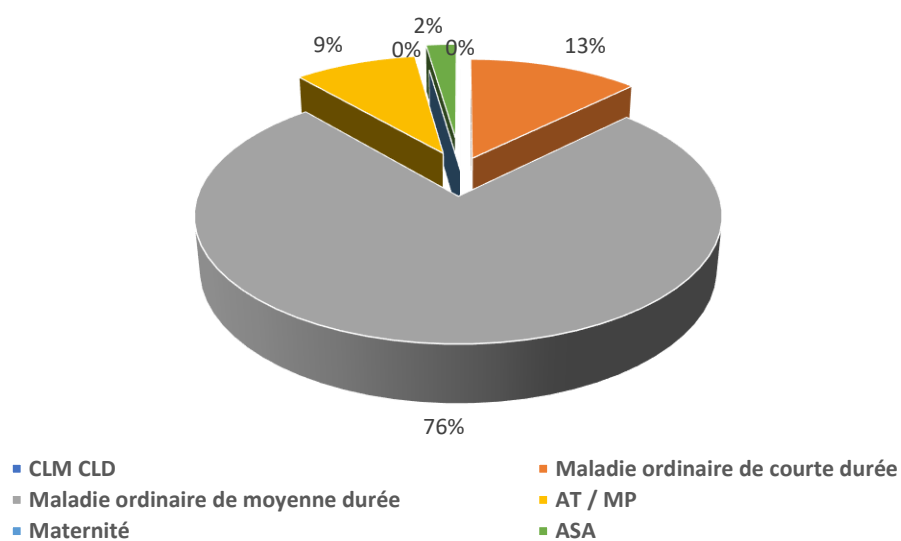
	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution du taux d'absentéisme en %	6.65%	5.42%	4.63%	4.97%	2.14%

a) Décomposition des absences selon les motifs et par catégorie

BDS FPH 145-0 Nombre de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année
BDS FPH 150-0 Nombre de journées d'absence pour raison de santé et par motif
ANAP 2Re 3.3 Taux d'absentéisme par motif

Journées d'absence par motifs	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	Taux absentéisme
	H	F	H	F	H	F		
Motif médical	0	1	0	277	3	106	387	2.09%
CLM/CLD								0.00%
Maladie Ordinaire de courte durée		1		14	3	32	50	0.27%
Maladie Ordinaire de moyenne durée				235		66	301	1.63%
AT/MP				28		8	36	0.19%
Motif non-médical	0	0	0	7	0	2	9	0.05%
Maternité							0	0.00%
Autorisation Spéciale d'Absence				7		2	9	0.05%
Total général	0	1	0	284	3	108	396	2.14%
	396							

Taux d'absentéisme par motif

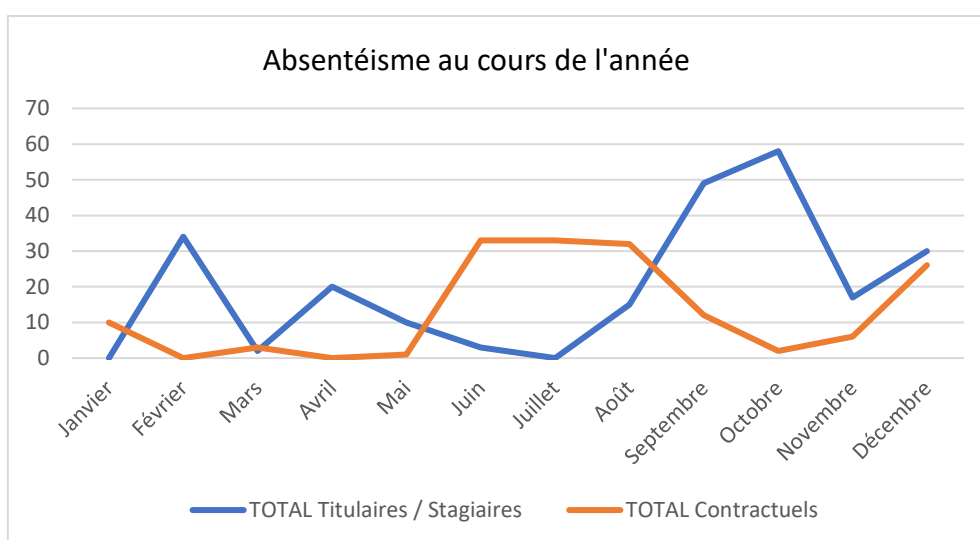


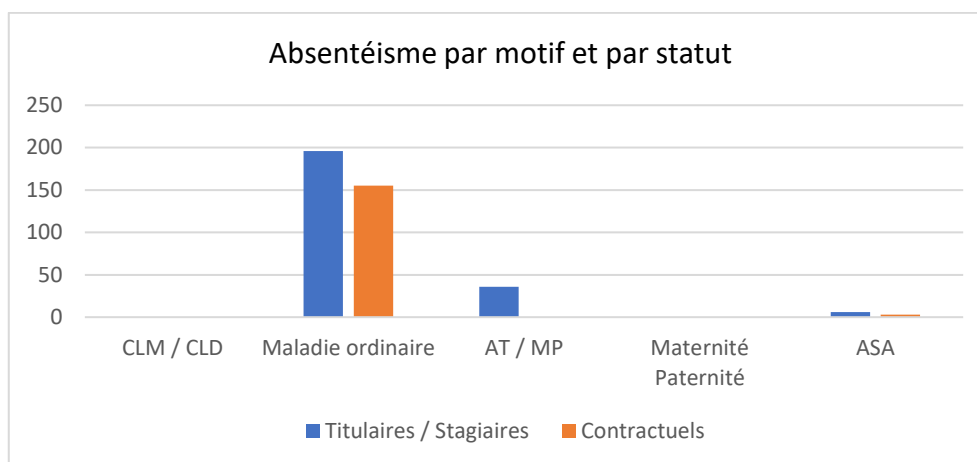
b) Taux d'absence des agents selon leur statut

Personnels non-médicaux :

- ❖ Agents affiliés CNRACL : 2.10 %
- ❖ Agents contractuels (CDD et CDI) : 2.21 %

Absentéisme au cours de l'année





Personnels médicaux :

Aucune absence n'est à décompter.

c) Nombre de jours d'absence par filière

	Nombre de jours d'absences		
	Femmes	Hommes	TOTAL
Administratifs	2		2
Soins	298		298
Educatifs sociaux	63		63
Technique et ouvrière	30	3	33
TOTAL	393	3	396

d) Durée moyenne d'une absence par motif

La durée moyenne d'une absence par motif est calculée comme suit :

$$\frac{\text{Nombre total de jours d'absence par motif}}{\text{Nombre d'agents ayant eu au moins un arrêt de travail au cours de la période}}$$

Motif d'absence	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Motif médical						
Maladie de courte durée	4.22	3.33	4.73	3.625	5.86	2.17
Maladie moyenne durée	35.35	33.63	9.86	23.2	40.71	13.09
Maladie longue durée	254.67					
Dispo pour raison de santé		338	90			
CLM/CLD/CGM	366	83	328	365	60	
Accident du travail/trajet	7.67	18.5	18		9	1.57
Motif non-médical						
Autorisation d'absence	2.5	3.8	1.25	2.67	2.33	0.39
Maternité/paternité	126	106	83.5	112	112	
TOTAL	50.74	37.79	18.89	30.78	41.41	17.22

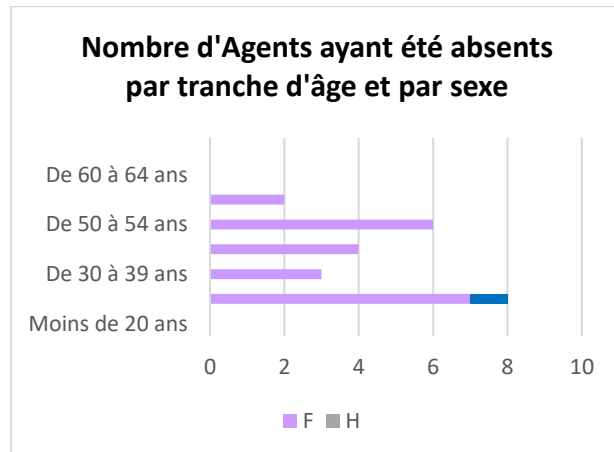
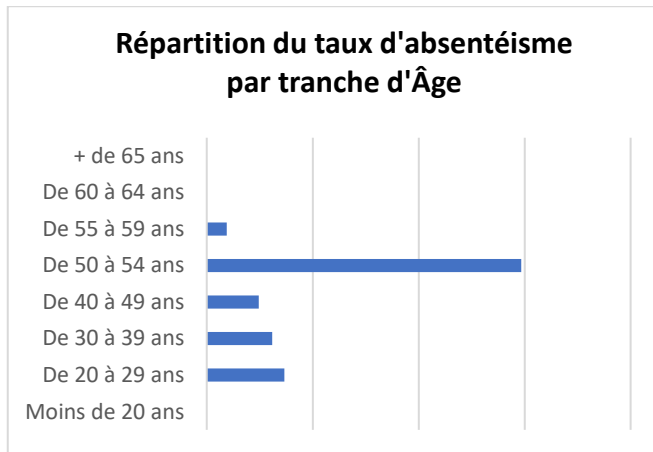
e) Nombre moyen de jours d'absence par agent

Le nombre moyen de jours d'absence par agent est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Nombre total de jours d'absence pour motif médical et non médical}}{\text{(Effectif physique au 31/12)}}$$

Nb moyen de jours d'absence/agent						
Par motif	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Motif médical						
Maladie de courte durée	0.63	0.34	1.16	0.5	0,75	0.89
Maladie moyenne durée	10.02	9.28	4.69	6	10,36	5.38
Maladie longue durée	12.73	0	0	0	0,00	
Dispo pour raison de santé	6.1	1.43	1.48	0	0,00	
CLM/CLD/CGM	0	5.83	5.38	6.29	1,09	
AT/TJ/MP	0.17	0.33	0.89	0	0,16	0.64
Motif non-médical						
Maternité/paternité	0.38	0.64	2.74	1.93	4,07	0.16
ASA	2.1	3.66	0.08	0.14	0,13	
Total	32.13	21.5	16.41	14.86	16,56	7.07

f) Répartition de l'absentéisme par tranche d'âge et par sexe



g) Taux d'absentéisme par tranche d'âge

	Moins de 20 ans	De 20 à 29 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 54 ans	De 55 à 59 ans	De 60 à 64 ans	+ de 65 ans
2025	0	58	49	39	235	15		
F		55	49	39	235	15		
H		3						
Taux		14.65%	12.37%	9.85%	59.34%	3.79%		

h) Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif

BDS FPH 145-O Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif		
	maternité	paternité	adoption
Personnel médical	0	0	0
<i>Autres salariés (y compris ne relevant pas d'un statut)</i>			
Personnel non médical	0	0	0
<i>Soins</i>			
<i>Rééducation</i>			
<i>Médico-technique</i>			
<i>Administrative</i>			
<i>Ouvrière et technique</i>			
<i>Socio-éducative</i>			
<i>Personnels de direction</i>			
TOTAL	0	0	0

	maternité	paternité	adoption
A			
B			
C			
NC (non catégorisé A B C)			
TOTAL	0	0	0

Tranche d'âge	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif		
	maternité	paternité	adoption
- 25 ans			
25-40 ans			
41-55 ans			
+ 55 ans			
TOTAL	0	0	0
Sexe	Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif		
	maternité	paternité	adoption
H			
F			
TOTAL	0	0	0

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)		Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif																							
		maternité								paternité								adoption							
		- 25 ans			- 25-40 ans			- 40-55 ans			+ 55 ans			- 25 ans			- 25-40 ans			- 40-55 ans			+ 55 ans		
		H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT	H	F	TOT
Personnel médical																									
Personnel non médical																									
Soins	A																								
	B																								
	C																								
Ouvrière et technique	A																								
	B																								
	C																								
TOTAL																									

i) Absence au travail pour raison de santé

BDS FPH 145-O Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif						
	maladie	longue maladie	longue durée	accident de travail	accident de trajet	maladie professionnelle	maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions
Personnel médical	0	0	0	0	0	0	0
<i>Autres salariés (y compris ne relevant pas d'un statut)</i>							
Personnel non médical	21	0	0	2	0	0	0
<i>Soins</i>	18			2			
<i>Administrative</i>							
<i>Ouvrière et technique</i>	2						
<i>Socio-éducative</i>	1						
<i>Personnels de direction</i>							
TOTAL	21	0	0	2	0	0	0

Catégorie / Filière / Sexe	Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif						
	maladie	longue maladie	longue durée	accident de travail	accident de trajet	maladie professionnelle	maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions
A	1						
B	11			1			
C	9			1			
NC (non catégorisé A B C)							
TOTAL	21	0	0	2	0	0	0
Personnel médical							
Personnel non médical	21			2			
<i>Adjointe administrative</i>							
<i>Agent de restauration et/ou d'hôtellerie</i>	4						
<i>Aide médico psychologique</i>	1			1			
<i>Aide-soignant</i>	10			1			
<i>Animateur</i>	1						
<i>Auxiliaire de vie sociale</i>	4						
<i>Infirmier en soins généraux</i>							
<i>Autre paramédical</i>	1						
TOTAL	21	0	0	2	0	0	0
H	1						
F	20						
TOTAL	21	0	0	2	0	0	0

11.7 Congés (annuels, RTT, ...)

BDS FPH 137-O Nombre de jours de congés en distinguant le personnel médical et le personnel non médical :
- pris au cours de l'année (par type de congés) ;
- Non pris et non versés au CET.

	CA	RTT	HS/JFr	JVA
PNM				
PM				
Total				

Fonctionnaires - PNM	Congés non-pris et non-versés au CET
Report - maladie	0
Payés (fin de contrat/mutation/départ retraite)	0
Total	
Contractuel/les	Congés non-pris et non-versés au CET
Report - maladie	0
Payés (mutation/départ retraite)	0
Total	

11.8 Comptes épargne temps

BDS FPH 141-O Nombre total de CET ouverts au 31 décembre dont nombre de CET ouverts au cours de l'année
BDS FPH 142-F Nombre d'agent ayant déposé des jours sur leur CET au cours de l'année
BDS FPH 143-F Nombre total de jours stockés sur les CET au 31/12 dont nombre de jours déposés sur l'année
BDS FPH 144-F Nombre de jours de CET consommés sur l'année

	2023	2024	2025
Nombre de CET existants	3	2	2
Nombre de CET ouvert sur l'année	0	0	0
Nombre d'agent ayant alimenté un CET	0	0	0
Nombre de jours de CET consommés	0	0	0

Compte épargne par statut et catégorie de rémunération

=> Provisions en euros au 31/12

	Catégorie A	Cat.B	Cat.C	Total
Titulaires	0	1 383.10€	1 200.61€	2 583.71 €

11.9 Jours de carence

BDS FPH 152-O : Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année

	Exercices	Nombre de jours de carence	Montant total des sommes retenues
Personnel non médical	2020	29	1462.78 €
	2021	26	1 330.32 €
	2022	24	906.21 €
	2023	40	2863.48 €
	2024	22	1735.22 €
	2025	43	3 073.99 €
Personnel médical	2020	/	/
	2021	/	/
	2022	/	/
	2023	/	/
	2024	/	/
	2025	/	/

A compter du 01/03/2025 (conformément à la réglementation), les congés de maladie ne sont plus rémunérés à 100 % hors jour(s) de carence mais à 90%.

Chapitre 12 – Prévention, sécurité et santé au travail

a) Risques professionnels

BDS FPH 036-O Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques reconnus imputables au service

Statut d'emploi (personnel médical) ou filière (personnel non médical)	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de maladies hors tableau	Nombre d'affections psychiques
Personnel médical	0	0	0	0	0
<i>Praticiens contractuels, praticiens adjoints contractuels, Autres salariés (hors étudiants)</i>					
Personnel non médical	12	0	0	0	0
<i>Soins</i>	12				
<i>Rééducation</i>					
<i>Médico-technique</i>					
<i>Administrative</i>					
<i>Ouvrière et technique</i>					
<i>Socio-éducative</i>					
<i>Personnels de direction</i>					
<i>Psychologues</i>					
<i>Sages-femmes</i>					
TOTAL	12	0	0	0	0

Gravité	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet
<i>Avec arrêt de travail</i>	2	
<i>Sans arrêt de travail</i>	10	
TOTAL	12	0

Cause	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet
<i>Chute de personne</i>	2	
<i>Chute d'objet</i>		
<i>Manutention</i>	6	
<i>Heurt</i>	1	
<i>Projection</i>		
<i>Contact-exposition</i>		
<i>Explosion</i>		
<i>Accident de la route</i>		
<i>Agression</i>		
<i>Autre</i>	3	
TOTAL	12	0

Catégorie hiérarchique (personnel médical et personnel non mé	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de maladies hors tableau	Nombre d'affections psychiques
<i>A</i>					
<i>B</i>	5				
<i>C</i>	7				
<i>NC (non catégorisé A B C)</i>					
TOTAL	12	0	0	0	0

Tranche d'âge	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de maladies hors tableau	Nombre d'affections psychiques
- 25 ans	1				
25-40 ans					
41-55 ans	9				
+ 55 ans	2				
TOTAL	12	0	0	0	0

Sexe	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de maladies hors tableau	Nombre d'affections psychiques
Homme					
Femme	12				
TOTAL	12	0	0	0	0

Métier	Nombre d'accidents de service	Nombre d'accidents de trajet	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de maladies hors tableau	Nombre d'affections psychiques
Personnel médical	0	0	0	0	0
Anesthésie réanimation					
Personnel non médical	12	0	0	0	0
AS	5				
AES	1				
ASHQ	6				

BDS FPH 037-O Nombre d'accidents mortels reconnus imputables au service :

Accidents mortels* reconnus imputables au service	Nombre
Accidents de la route	0
Autres (accidents de trajet notamment)	0
TOTAL	0

* Accident de trajet notamment

b) Dispositifs de signalement

BDS FPH 040-O Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année

Néant

BDS FPH 041-O Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année précédente

BDS FPH 042-O Nombre d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensés au cours de l'année par les dispositifs de signalement : 0

BDS FPH 043-O Nombre de victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensés au cours de l'année par les dispositifs de signalement, ventilé par Sexe : 0

BDS FPH 044-O Nombre de signalements par type d'actes : 0

BDS FPH 045-O Nombre de reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur au cours de l'année : 0

c) **Protection fonctionnelle**

BDS FPH 046-O Nombre de mesures de protection fonctionnelle demandées d'une part, mise en œuvre d'autre part : 0

d) **Suicides**

*BDS FPH 048-O Nombre de suicides, déclarés et reconnus imputables au service au cours de l'année
BDS FPH 049-O Nombre de tentatives de suicides, déclarées et reconnues imputables au service au cours de l'année
BDS FPH 050-O Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail
BDS FPH 051-O Nombre de tentative de suicides intervenues sur le lieu de travail*

e) **Acteurs de la prévention**

BDS FPH 052-O Nombre d'acteurs de la prévention en fonction au 31 décembre, dont ayant pris leurs fonctions au cours de l'année, ventilé selon le type d'acteur de la prévention.

4 agents ont été formés à la démarche PRAPS sur l'année 2024. Ceux-ci peuvent exercer, au titre de leurs heures syndicales, des visites de service et proposer des projets de prévention.

f) **Commissions médicales**

Période de préparation au reclassement

BDS FPH 096-O Nombre d'agents, par âge ou tranche d'âge et par sexe :
- s'étant vu proposer une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- ayant accepté une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- ayant refusé une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une période de préparation au reclassement.

Reclassement

BDS FPH 097-O Nombre d'agents, par âge ou tranche d'âge, par sexe et par statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) :
- ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur

Inaptitude totale ou partielle

BDS FPH 098-O Nombre d'agents, par âge ou tranche d'âge et par sexe et par statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) :
- considérés définitivement inaptes à leur emploi au cours de l'année par le comité médical ou la commission de réforme ;
- bénéficiant d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail ;
- dont le cas a été soumis pour avis aux instances médicales au cours de l'année (comité médical ou commission de réforme).
BDS FPH 099-O Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique recensés sur l'année, par âge ou tranche d'âge, par sexe et par statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux).
BDS FPH 102-O Nombre de licenciements pour inaptitude physique au cours de l'année, par âge ou tranche d'âge, par sexe et par statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux).

g) Actions de prévention

Inspection

BDS FPH 103-O Nombre et motifs des recours à l'inspection du travail (risque grave ou désaccord sérieux et persistant) initiés au cours de l'année par la FS ou le Chef de service.

Aucun recours à l'inspection du travail n'a été initié sur l'année 2025.

Formation SST

BDS FPH 105-O Nombre d'agents formés à la SST (santé, sécurité, RPS, TMS, ergonomie, risque incendie, secourisme, etc.) au cours de l'année parmi les agents en poste au 31 décembre.

	SST	SSIAP	AFGSU	PRAPS
2023	3	1	13	4
2024	0	0	9	0
2025	4	2	3	0

DUERP

BDS FPH 107-O Nombre de services et nombre d'agents concernés : - ayant un DUERP o dont ayant un DUERP mis à jour annuellement, o dont intégrant un volet RPS ; - n'ayant pas de DUERP.

Le DUERP a été totalement mis à jour en 2022 pour l'ensemble des services et a fait l'objet d'un suivi annuel du plan de prévention.

Démarches de prévention

BDS FPH 110-O Nombre de services et nombre d'agents concernés : - ayant réalisé au cours de l'année (ou étant couverts au 31 décembre par) une démarche de prévention des TMS

BDS FPH 111-O Nombre de services et nombre d'agents concernés : - ayant mis en place une démarche de prévention des RPS au cours de l'année, dont : o acceptées et mises en œuvre par l'administration, o acceptées et non encore mis en œuvre par l'administration, o non encore acceptées, o refusées par l'administration, o pour lesquelles l'information n'est pas disponible.

L'EHPAD s'est équipé de rails plafonniers dans toutes les chambres de l'EHPAD (hors UPAD).

Usure professionnelle

BDS FPH 112-O Nombre d'agents au 31 décembre exposés à un risque d'usure professionnelle identifiés

Le risque d'usure professionnelle n'a pas été identifiée.

Risques psycho-sociaux

BDS FPH 114-O Nombre de signalements au cours de l'année.

Aucun signalement n'a été effectué.

h) Médecine de prévention

BDS FPH 117-O Suivi médical. - Croisement des données : o Nombre de surveillances médicales renforcées ; o Nombre de visites d'information et de prévention ; o Nombre de visites à la demande de l'agent ; o Nombre de visites à la demande de l'administration ; - Avec : o Nombre d'agents théoriquement concernés en effectif physique ; o Nombre d'agents ayant bénéficié d'une visite

	2024	2025
Nombre d'agents théoriquement concernés en effectif physique	54	56
Nombre d'agents ayant bénéficié d'une visite	0	
Dont visite à la demande de l'administration	0	
Dont visite à la demande de l'agent	0	
Dont visite d'information et de prévention	0	
Dont surveillances renforcées	0	

BDS FPH 118-O Nombre de visites de site réalisées par le médecin du travail ou par un membre de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail au cours de l'année.

Aucune visite de site a été réalisée par le médecin du travail ou par un membre de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail.

BDS FPH 119-O Nombre de rapports de médecins du travail transmis aux comités médicaux et aux commissions de réforme au cours de l'année.

Vibraye, le 07/04/2026

La Directrice,

Madame VILENSY Audrey

AVilensy

